

REÇU

Par Aff Christian , 08:41 , 27/07/2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 juillet 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

La Section protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel est responsable entre autres du traitement des affaires d'abus sexuels et infractions graves contre mineurs, du volet « internet » (p.ex. pédopornographie et *grooming*), de la maltraitance d'enfants ainsi que de la délinquance juvénile. Selon le rapport d'activités de la Police grand-ducale, cette section a traité en tout 882 nouvelles affaires en 2019.

Dans ce rapport d'activités de 2019 on peut lire que « *dans le domaine abus sexuels et infractions graves contre mineurs, 304 nouvelles affaires ont été traitées en 2019, ce qui représente une augmentation immense de 36 % par rapport à l'année dernière (223 affaires).* »¹ En outre, toujours selon ledit rapport « *la section est submergée d'affaires du type 'sexting' et de photos et vidéos du type « selfie / nude » qui circulent dans les écoles. Il est effrayant de constater que des photos et films pédopornographiques ainsi que des scènes horribles de meurtre (vidéo) circulent entre les jeunes.* »² Afin de lutter contre ces phénomènes, le rapport annonce que la coopération de la Section protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel avec le Service de prévention de la police aurait été améliorée.

Entre le 6 et 9 juillet 2020, en total 46 perquisitions liées à la pédopornographie ont été effectuées à travers le pays. Les responsables de la police et de la justice ont présenté des détails lors d'une conférence de presse en date du 10 juillet 2020. Lors de cette conférence de presse, l'enquêteur en charge du dossier a précisé qu'un tiers des personnes visées par ces perquisitions étaient des mineurs et a souligné la brutalité des images et vidéos trouvées.

¹ Rapport d'activité 2019 de la Police, page 26

² Idem.

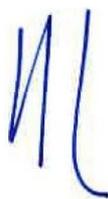
En date du 16 juillet 2020 Monsieur David LENTZ, Procureur d'État adjoint auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a déclaré dans l'émission « *Invité vun der Redaktioun* » sur RTL que les informations ayant déclenché ses perquisitions proviennent à la base du *National Center for Missing & Exploited Children*, une ASBL américaine, et ont été transmises aux autorités luxembourgeoises par EUROPOL.

De plus il faut souligner que le *dark net*, cette partie immergée et cachée d'Internet, est le lieu de rassemblement idéal pour les pédophiles. La France a créé au sein de la police judiciaire un service spécialisé composé d'une douzaine de personnes, qui se charge de pourchasser les pédophiles sur cette face sombre d'Internet.

De ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice, respectivement à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

- Est-ce que la Police grand-ducale compte se spécialiser davantage dans le domaine de la surveillance du *dark net*, en suivant entre autres l'exemple français ?
- Est-ce que Monsieur le Ministre dispose des statistiques renseignant combien de personnes résidentes au Luxembourg fréquentent le *dark net* ?
- En outre, quelles mesures les Ministres envisagent-ils à mettre en place afin de lutter contre la propagation des films pédopornographiques ?
- Comment les Ministres évaluent-ils la situation que beaucoup de mineurs fassent circuler ces vidéos ? Comment veulent-ils agir afin de lutter contre ce phénomène choquant ?
- Comment Monsieur le Ministre de la Police assure-t-il que les policiers exposés à de telles images aient la possibilité de recevoir tout le support psychologique nécessaire ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Dan Biancalana
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 27 juillet 2020

Objet : Question parlementaire n° 2584 du 24.07.2020 de Monsieur le Député Dan Biancalana - Lutte contre la pédopornographie

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés